



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 Novembre 2023

Délibération n°16

Objet : Budget annexe EHPAD - Décision Modificative n°3 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux) ;
- L'EPRD du Budget Annexe EHPAD et Budget Primitif Annexe EHPAD 2023 ;
- La DM1 et la DM2 du Budget Annexe EHPAD

Et considérant

1. Intégration complément subvention d'équilibre

Un transfert de subvention d'équilibre du CCAS vers le budget des EHPAD à hauteur de **228 000,00 €** est nécessaire pour couvrir des dépenses supplémentaires :

- **228 000.00€ € pour la masse salariale**, en fonction de la projection de fin d'année réalisée sur la base des 10 premiers mandats de paie. L'affectation de cette somme est nécessaire pour permettre d'engager les dépenses sur cette ligne, bien que des économies potentielles seront attendues par ailleurs.

Cela se traduit par l'écriture suivante :



Budget Fonctionnement			
DEPENSES	228 000,00	RECETTES	228 000,00
Groupe I - dépenses afférentes à l'exploitation courante		Groupe I - Produits de la tarification	
Groupe II - dépenses afférentes au personnel	228 000,00		
64111 Rémunération principale	228 000,00		
Groupe III - dépenses de structure		Groupe III - Produits financiers et non encaissables	228 000,00
		7718-1 - Produits exceptionnels Subventions équilibre	228 000,00

L'Assemblée Délibérante approuve la Décision Modificative n°3 du Budget Annexe EHPAD.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 16
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND